

INDÉPENDANT

www.jeune-independent.net

direction@jeune-independent.net

ABDELMALEK SAYEH, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE, AU JL :

«Il est indispensable de neutraliser les dealers»

Le Jeune Indépendant : *Que propose l'ONLCDT pour freiner la consommation de la drogue dans notre pays ?*

Abdelmalek Sayeh : Les institutions de l'État, notamment les différents services de sécurité, doivent mettre un dispositif pour anéantir ou réduire les risques que représente la consommation de la drogue. Il faudra prendre en compte trois volets : la prévention, la neutralisation des dealers et la prise en charge des toxicomanes. Pour ce qui est de la première étape, il faudrait intensifier les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation à travers les quartiers et les villes du pays, afin de mettre en exergue le danger qu'on encourt en consommant la drogue et ses dérivés. Deuxième étape : il est indispensable de neutraliser les dealers, dont le nombre ne cesse d'augmenter. Ces derniers assurent un véritable réseau de distribution dans les villes et les quartiers. Le reste est du ressort des services de sécurité qui doivent combattre ce fléau sans répit. En troisième lieu, on devrait s'occuper des jeunes qui s'adonnent à la drogue parce qu'ils sont dans une situation de dépendance. C'est pour cela qu'il faudrait les aider à sortir de ce gouffre et les soutenir afin de devenir des citoyens productifs et utiles dans la société. En somme, leur assurer une bonne insertion dans la société.

L'ONLCDT, en tant qu'organisme de lutte contre la drogue, est en train d'opérer en coordination avec plusieurs services étatiques et les concours des associations et des médias

qui ont vocation de sensibilisation. Un bon travail de proximité envers les jeunes, afin de déboucher sur des résultats positifs.

Combien de centres d'écoute et de désintoxication existent-ils chez nous ? Et qu'en est-il de la création des nouveaux centres ?

Il existe actuellement 185 cellules d'écoute qui relèvent du domaine de la santé alors que 10 centres sur 53 intermédiaires et 15 autres de désintoxication, sont réalisés. Ils sont en attente d'ameublement et d'affectation du personnel médical spécialisé. Les autres sont en phase de réalisation, avec différentes étapes de réalisation. D'ici peu de temps, ils seront opérationnels. Ces premières structures seront érigées à Sétif, à Oran, à Alger et à Annaba. Une enveloppe de 5 milliards de dinars a été allouée à ces opérations. Plus de 25 000 toxicomanes ont séjourné dans ces centres de désintoxication lors des dix dernières années.

Qu'attendez-vous de la participation des représentants des ministères de l'Industrie, de l'Énergie et des Transports à ce séminaire international que vous comptez organiser demain ?

Justement, le séminaire est essentiellement destiné aux détenteurs et gestionnaires des laboratoires et aux services de sécurité. Le fléau est là, donc il faut combattre maintenant les moyens de fabrication illicite des drogues. C'est un séminaire de sensibilisation sur le

danger que peut engendrer un éventuel détournement des composants chimiques entrant dans la fabrication de certaines drogues. Il est important de contrôler minutieusement le cheminement de ces précurseurs du port ou de l'aéroport jusqu'à la destination finale. Il est nécessaire aussi de savoir que la distribution des composants est du ressort de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) sous l'égide de l'ONU. Tout ce qui est transaction est contrôlé. Pour fabriquer les produits agroalimentaires et pharmaceutiques, il faudra avoir l'aval des ministères de la Santé et de l'Industrie. Ces deux institutions doivent, de leur côté, communiquer les quantités demandées au préalable à cette institution onusienne, selon les recommandations de la 20e session de l'OICS en 2009. C'est pourquoi la participation de toutes ces parties est nécessaire et indispensable.

Doit-on s'attendre au durcissement de la loi à l'encontre des trafiquants vu l'ampleur que prend le fléau ?

Non. Il n'y a pas de nouveaux textes. Avant, les mesures répressives à l'encontre des narcotrafiquants étaient prévues dans la loi de 1985. Actuellement, c'est le nouveau code 04/18, du 25 décembre 2004, qui est en vigueur. Ce nouveau dispositif répond justement aux normes internationales. Il donne la possibilité aux toxicomanes de choisir entre les poursuites judiciaires et le traitement

médical. J'estime que c'est une procédure nouvelle, visant à aider les toxicomanes à opter pour le traitement et à éviter la répression. Pour ce qui est des trafiquants, les peines peuvent aller jusqu'à la perpétuité.



A. Riyas-Lil

Qu'en est-il de l'enquête nationale de la lutte contre la drogue qui a concerné 45 000 jeunes et 10 000 familles ?

L'enquête nationale sur la prévalence de la drogue est entamée, et nous sommes en phase de saisie des données. Les résultats seront connus à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la drogue prévue le 26 juin prochain.

On aura la possibilité de communiquer les résultats sur la prévalence de la drogue sur les 48 wilayas. Je tiens à souligner cependant que les premiers éléments de l'enquête démontrent que les chiffres que nous avons avancés lors de nos différentes estimations sont confirmés.

Autrement dit, tous ce que nous avons comme chiffres a été confirmé par les analyses préliminaires de cette enquête nationale en cours de réalisation.

Entretien réalisé par K. B.